



# Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## BULLETIN D'INFORMATION | CULTURES MARAÎCHÈRES EN SERRE

N° 2, 30 mai 2023

### Fongicides homologués en 2023 dans les principales cultures maraîchères et fruitières en serre

#### Nouveautés en 2023

- **Nouvelles homologations en 2023 :**

- **CUC-GUARD (34682)** : Virus atténué de la mosaïque à marbrure verte du concombre (CGMMV), homologué contre le CGMMV dans le concombre.
- **CYCLONE PLUS (34762)** : Acides citrique et lactique homologué contre la moisissure grise dans le concombre et contre le chancre bactérien dans la tomate.
- **FORETRYX (34575)** : *Trichoderma asperellum*, *Trichoderma gamsii*, homologué contre *Phytophthora* sp. et *Verticillium dahliae* dans les tomates, les poivrons, les aubergines et les fraises.
- **GENERAL HYDROPONICS SUFFOCOAT (33395)** : Huile de canola homologuée contre le blanc dans les concombres et les fraises.
- **OXIDATE (33469)** : Peroxyde d'hydrogène et acide péracétique homologué contre la moisissure grise dans la fraise.
- **TIVANO PLUS (34763)** : Acides citrique et lactique homologué contre la moisissure grise dans la fraise.

- **Modifications d'étiquettes :**

- **DECREE 50 WDG (26132)** : Ajout de l'oignon pour la transplantation, utilisé contre *Botrytis squamosa*.
- **INFLUENCE LC (30692)** : Ajout du blanc dans la laitue.
- **MILSTOP (28095)** : Maintenant homologué sur toutes les cucurbitacées contre le blanc.
- **OXIDATE 2,0 (32907)** : L'utilisation n'est plus permise sur le concombre, ajout du blanc et retrait du mildiou dans la laitue.
- **PURESpray GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E (27666)** : Ajout du blanc dans les fines herbes et épices.

Ce bulletin d'information présente la liste des fongicides et les vaccins homologués dans les légumes (tomate, concombre, laitue, poivron, aubergine), les fines herbes, incluant le basilic ou uniquement le basilic si spécifié, et la fraise cultivées en serre. Un tableau créé spécifiquement pour chacune des cultures permet de réaliser un tri pour, par exemple, sélectionner les fongicides homologués contre un ravageur précis. Ce bulletin fait l'objet de mises à jour tout au long de l'année dès que de nouveaux produits sont homologués ou retirés.

Plusieurs fonctions de tri ont été insérées. Par exemple, on peut sélectionner les pesticides permis en agriculture biologique ainsi que ceux considérés comme des biopesticides selon SAgE pesticides. À cet effet, il est obligatoire de toujours vérifier avec votre organisme de certification s'il permet ou non l'utilisation d'un tel produit. À titre d'information, vous pouvez également consulter le bulletin d'information [Spécial phytoprotection bio](#) du Réseau d'avertissements phytosanitaires publié le 14 juillet 2022 et mis à jour annuellement.

Pour certains produits, les étiquettes mentionnent des **groupes de cultures**. Vous trouverez le détail des cultures incluses dans ces groupes en cliquant sur ce [lien](#).

Vous accéderez aux tableaux des fongicides et virus atténués homologués en 2023 selon la culture ciblée, en format Excel, en cliquant sur ces liens :

- [Tomate](#)
- [Concombre](#)
- [Laitue](#)
- [Poivron](#)
- [Aubergine](#)
- [Fraise](#)
- [Fines herbes](#)

## SAgE pesticides

[SAgE pesticides](#) est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.



**CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?**

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole

The banner features a background image of a green field with trees and a white building in the distance.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

## Biopesticides

On appelle biopesticides les produits antiparasitaires issus de sources naturelles comme des bactéries, des phéromones, des champignons, des virus, des plantes, des animaux ou des minéraux qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'ARLA. Au Canada, on reconnaît trois types de produits comme étant des biopesticides : les produits microbiens, les sémiochimiques et les produits non conventionnels. Comme ces produits présentent une faible toxicité intrinsèque pour les humains et les autres organismes non ciblés en plus d'être peu persistants dans l'environnement, les risques pour la santé et l'environnement devraient être plutôt faibles. (Source : SAgE pesticides).

Consultez également le [Guide de protection des légumes de serre 2020-2021, publication 835F](#), OMAFRA.

La réglementation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCCFP](#). Les molécules réglementées sont identifiées dans les tableaux publiés dans ce bulletin dans la colonne « Prescription agronomique nécessaire ».

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

*Ce bulletin d'information a été mis à jour en 2023 par Julie Marcoux, dta (MAPAQ) et Moustapha Alfatih Mahamat, étudiant (MAPAQ), en collaboration avec Philippe-Antoine Taillon, agr. (MAPAQ) et Mahmoud Ramadan, agr. (MAPAQ). Édition : Élisabeth Fortier, agr., M. Sc. et Lise Bélanger (MAPAQ) Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du sous-réseau Cultures maraîchères en serre ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*